

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 NOVEMBRE 2017

Réunion du Conseil Municipal du 30 novembre 2017 à 20 h 30 à la Mairie de Champrond-en-Perchet, sous la présidence de M. Daniel BOSSION, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents.

Mme LAMY est désignée en qualité de secrétaire.

1. **Compte-rendu** – Lu et approuvé sans observation, le compte-rendu de la réunion du 12 octobre 2017 est soumis aux signatures.

2. **Demande de subvention sur le Fonds départemental de Péréquation**

Le Conseil Municipal sollicite du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir une subvention sur le Fonds départemental de Péréquation pour l'ensemble des investissements réalisés sur l'exercice 2017.

3. **Distribution des colis - Organisation**

La distribution des colis destinés aux personnes inscrites sur la liste électorale au 31/12/2017 et ayant atteint l'âge de 67 ans, se fera au domicile des intéressés le samedi 16/12/2017.

Le Conseil Municipal se répartit en trois groupes pour mener à bien cette tâche.

4. **Vœux de fin d'année**

La cérémonie des vœux se déroulera le vendredi 22 décembre 2017 à 18h30 : la liste des invités est établie.

5. **Projets travaux 2018**

Les travaux de renouvellement de la couche de roulement de la RD 922 sont en partie inscrits au budget 2018 du Conseil Départemental mais uniquement sur la partie Nogent-le-Rotrou. La partie menant du chemin des Salles jusqu'à la sortie de l'agglomération de Champrond-en-Perchet sera programmée en fonction du passage ou non du Tour de France.

En fonction des possibilités budgétaires, sont toujours inscrits dans les projets à réaliser : l'accessibilité de la salle communale aux personnes à mobilité réduite, la toiture du restaurant scolaire, la voie douce reliant Champrond à Nogent, et en cas de renouvellement de la couche de surface dans la traversée de l'agglomération de Champrond, le renouvellement du marquage des emplacements de stationnement.

Concernant l'entretien de la voirie, des réparations ayant été effectuées à l'aide d'enrobé à froid, il n'est pas envisagé de travaux sur 2018.

6. **Qualité de l'air dans les établissements scolaires**

La mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les écoles maternelles et élémentaires, initialement fixée au 1^{er} janvier 2015, a été reportée au 1^{er} janvier 2018.

Cette surveillance repose sur une évaluation obligatoire des moyens d'aération ainsi qu'une campagne de mesures de certains polluants, renouvelées tous les 7 ans. Toutefois, cette campagne de mesures n'est pas obligatoire pour les établissements qui élaborent un plan

d'actions sur la base d'une évaluation réalisée à l'aide d'un guide fourni par le ministère en charge de l'environnement.

Ce plan d'actions sera mis en place et réalisé à partir d'un auto-diagnostic des pratiques de chaque intervenant : le gestionnaire (Mairie), les responsables des activités (enseignants), le personnel d'entretien et de maintenance des locaux.

Vote favorable à l'unanimité.

7. Informations et questions diverses

- Selon les premières estimations fournies, si la loi de finances 2018 prévoyant la suppression de la taxe d'habitation est mise en œuvre, 136 foyers sur 170 pourraient être exonérés, représentant une perte de recettes pour la commune de 78 000 €uros.
- Le problème de surconsommation enregistrée au compteur général de distribution d'eau potable au lieudit La Grande Maison n'étant toujours pas solutionné, Monsieur le Maire est chargé de reprendre contact avec Brunelles afin de solliciter un dégrèvement.
- Monsieur MARTINEZ demande que soit porté à la connaissance des Champronnois le projet d'inclusion numérique, dispensé par des lycéens bénévoles du Lycée Nermont, proposant aux séniors une pédagogie aux usages numériques.
- Monsieur DORCHENE rapporte que certains administrés ont été importunés par les personnes ayant loué la salle communale aux vacances de la Toussaint.
- Mme GAIENIER demande s'il serait possible de réaménager les abords de la stèle érigée en mémoire des anciens combattants, par un apport de graviers supplémentaires. Par ailleurs, elle propose que les colis remis aux aînés à l'occasion de Noël soient remplacés par un repas. Cette dernière proposition ne reçoit pas l'unanimité du conseil municipal.
- Mme LEVEAU dénonce le comportement de certains parents venant chercher leurs enfants à l'école en voiture, ne respectant aucunement les règles de stationnement. Il serait souhaitable que chacun fasse preuve de davantage de civisme.
- L'UCIAL de Nogent-Margon met en place une patinoire place Saint-Pol à Nogent à l'occasion de Noël et propose aux collectivités des tickets au tarif de 2 euros au lieu de 4 pour les enfants des écoles. Monsieur CHEVEE propose que la commune fasse profiter de cette opportunité aux enfants scolarisés dans le regroupement pédagogique. A la majorité (10 pour, 1 contre), le Conseil Municipal approuve cette initiative.